

Je veux inscrire mon enfant dans une école



Il existe 2 moments clés pour inscrire mon enfant à l'école :

- À 3 ans lorsqu'il entre à l'école maternelle
- Lors d'un emménagement sur la commune

Comment faire ?

- Je remplis le formulaire d'inscription directement en ligne sur brunoy.fr.
- OU
- Je prends rendez-vous à **l'espace Brunoy Familles** afin de procéder à la pré-inscription scolaire.



Seules les personnes disposant de l'autorité parentale sont autorisées à venir inscrire leur(s) enfant(s).

Quels documents fournir ?



Originaux et copies vous seront demandés.

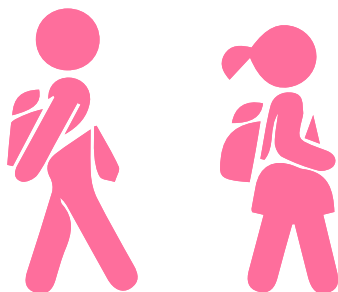
- Livret de famille** ou acte de naissance (daté de moins de 3 mois)
- Justificatif de domicile** (taxe d'habitation, taxe foncière, quittance de loyer...)
- Si hébergé, **attestation sur l'honneur** de la famille hébergeante + carte d'identité et facture au nom de l'hébergé
- Pour les parents divorcés ou séparés : **ordonnance du juge** ou accord écrit de l'autre parent autorisant l'inscription scolaire de l'enfant sur la Ville de Brunoy avec pièce d'identité des 2 parents
- Carnet de santé** de l'enfant (copie des pages de vaccins).
- Si l'enfant est déjà scolarisé sur une autre école, un **certificat de radiation délivré par l'Éducation nationale**

Pour le calcul du quotient familial,



Copies uniquement

- Taxe d'habitation** N-1 (recto/verso)
- Feuille d'**imposition** de l'année N-1 (recto/verso)
- Attestation de paiement de la CAF** de moins de 3 mois
- 2 derniers bulletins de salaire** de chaque personne vivant au foyer ou relevé de situation du Pôle Emploi ou tout autre justificatif de revenus.



Besoin d'aide ?

Contactez le service Brunoy Familles
01 69 39 97 14 / 01 69 39 97 83